



COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-neuvième session

30 septembre - 4 octobre 2024

Questions nouvelles abordées dans le rapport de la FAO intitulé *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*

Résumé

Les systèmes agroalimentaires sont de grands pourvoyeurs d'emplois pour les femmes dans le monde et constituent une source de moyens de subsistance plus importante pour les femmes que pour les hommes dans de nombreux pays. Ainsi, les efforts visant à autonomiser les femmes et à réduire le fossé qui les sépare des hommes au sein de ces systèmes permettent d'améliorer le bien-être des femmes et de leurs ménages, de faire reculer la faim, d'accroître les revenus et de renforcer la résilience. Le rapport de la FAO intitulé *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*, paru en 2023, dresse un panorama complet de cette situation. Il analyse les nombreuses sources d'inégalités qui empêchent les femmes de jouer un rôle actif dans ces systèmes et qui restreignent leur bien-être et leur émancipation, décrit les politiques et les approches qui ont fait avancer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et explique en détail dans quelle mesure la participation des femmes aux systèmes agroalimentaires dans des conditions d'égalité avec les hommes peut influencer de manière décisive sur les résultats aux niveaux individuel et mondial. La présente note décrit les nouveaux enjeux mentionnés dans le rapport et met en avant certaines mesures qui peuvent contribuer à améliorer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- prendre note* des conclusions et des nouveaux enjeux présentés dans le présent document et le rapport intitulé *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*;
- encourager* les membres de la FAO à réduire les disparités entre les genres et à lutter contre les inégalités de genre dans les systèmes agroalimentaires en utilisant les recommandations de politique générale qui figurent dans le présent document;
- encourager* les membres de la FAO à investir dans davantage de données ventilées par sexe, ainsi que dans des politiques, programmes et projets permettant de transposer à plus grande échelle les approches dont il est prouvé qu'elles aident à améliorer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires;

- d) *encourager* les membres de la FAO à prendre note de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant 2026 «Année internationale des agricultrices», et à profiter de cette occasion pour sensibiliser aux systèmes agroalimentaires tenant compte des questions de genre, et augmenter les financements et les programmes dans ce domaine.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Benjamin Davis
Directeur de la Division de la transformation rurale et de l'égalité des genres (ESP)
ESP-Director@fao.org

I. Introduction

1. Le présent document donne un aperçu général du rapport de la FAO intitulé *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*, et met en avant ses principales constatations, les nouveaux enjeux qu'il décrit et les recommandations de politique générale qu'il contient¹.
2. Le rapport met en évidence l'importance fondamentale de la concrétisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes à la fois comme objectif à part entière et comme contribution essentielle au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plus de 10 ans après la publication du rapport intitulé *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 – Le rôle des femmes dans l'agriculture. Comblant le fossé entre les hommes et les femmes*², le rapport sur *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires* souligne qu'il ne faut pas s'arrêter aux écarts entre les hommes et les femmes et à la production agricole primaire, mais qu'il convient de privilégier une approche qui prenne en compte la manière dont les différents segments des systèmes agroalimentaires sont conditionnés par les inégalités structurelles liées au genre et/ou les facteurs croisés de différenciation sociale et économique. Les femmes jouent un rôle essentiel dans les systèmes agroalimentaires en tant que productrices, formatrices, négociantes et prestataires de services. Malgré l'importance que revêtent les systèmes agroalimentaires pour leur subsistance et les conditions de vie de leurs familles, les femmes y occupent en général une place marginale et doivent composer avec des conditions de travail souvent plus difficiles que celles des hommes, dans la mesure où elles sont cantonnées à des emplois occasionnels ou à temps partiel, informels, peu qualifiés, à forte intensité de main-d'œuvre et par conséquent précaires.

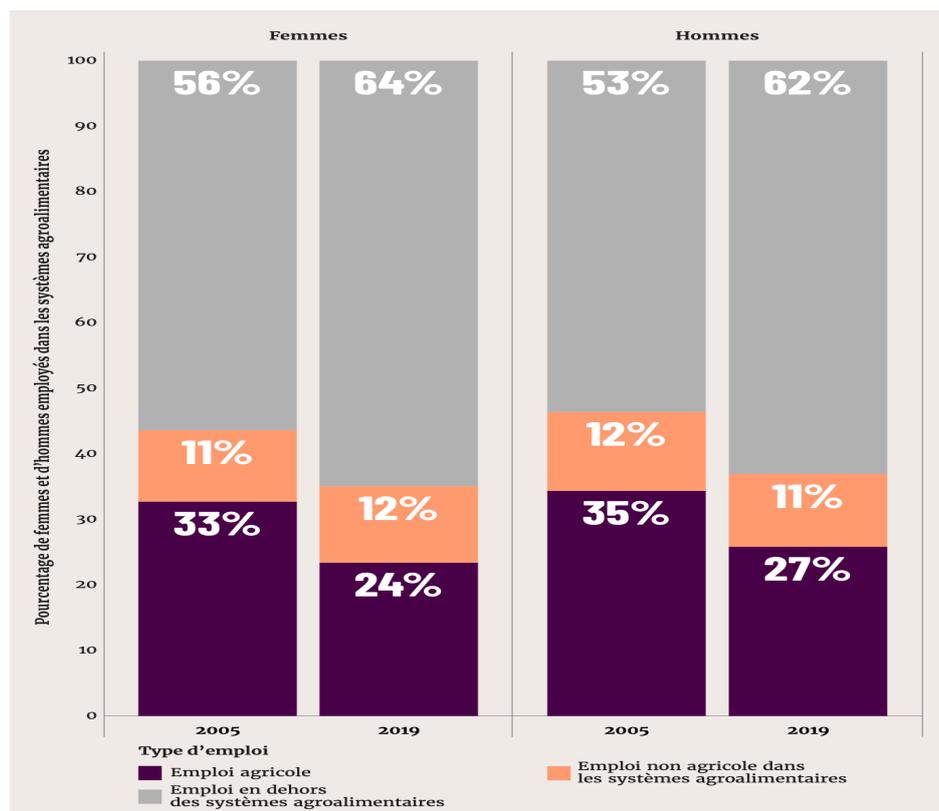
II. Principales constatations

3. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, les femmes dépendent davantage que les hommes des systèmes agroalimentaires pour assurer leur subsistance. En 2019, 36 pour cent de la population active féminine du monde et 38 pour cent de la population active masculine étaient employées dans les systèmes agroalimentaires, ce qui représente une baisse par rapport à 2005, année où ces proportions s'élevaient respectivement à 44 pour cent et 47 pour cent (voir la figure 1). Cette diminution est due au fait que l'emploi dans la production agricole primaire a reculé, tandis que la part des personnes travaillant dans les segments non agricoles des systèmes agroalimentaires n'a pas changé. La comparaison par région des résultats en matière d'emploi en fonction du genre permet de constater que les systèmes agroalimentaires restent le principal pourvoyeur d'emplois pour les femmes et les hommes en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, mais qu'ils constituent une source de moyens de subsistance bien plus importante pour les femmes que pour les hommes. En Afrique subsaharienne, 66 pour cent des emplois occupés par des femmes le sont dans les systèmes agroalimentaires, contre 60 pour cent dans le cas des hommes. En Asie du Sud, 71 pour cent des travailleuses sont employées dans les systèmes agroalimentaires, contre 47 pour cent des travailleurs. Il ne fait aucun doute que les chiffres mondiaux cachent un tableau plus hétérogène, et que les différences régionales relatives à l'emploi des femmes dans les systèmes agroalimentaires varient dans le temps et dans l'espace.

¹ FAO. 2023. *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*. Rome.
<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc5343fr>

² FAO. 2011. *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 – Le rôle des femmes dans l'agriculture. Comblant le fossé entre les hommes et les femmes*. Rome.
<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i2050f>

Figure 1: Part de l'emploi dans les systèmes agroalimentaires par rapport à l'emploi total en 2005 et 2019, ventilée par sexe



Costa, V., Piedrahita, N., Mane, E., Davis, B., Slavchevska, V., et Gurbuzer, Y. 2023. *Women's employment in agrifood systems* – Background paper for *The status of women in agrifood systems*. Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9040en>

4. Tout au long de la chaîne de valeur agroalimentaire, les femmes sont confrontées à des disparités systémiques dans l'accès à des filières plus lucratives de produits destinés à la vente et à l'exportation, en tant qu'entrepreneuses ou agricultrices indépendantes. Cette exclusion fondée sur le genre est due au manque d'accès aux moyens de production, comme la terre, l'eau, le crédit, les services de vulgarisation agricole et d'autres ressources. Il ressort de nos recherches que ces inégalités se manifestent à trois principales intersections au sein de la chaîne de valeur. Tout d'abord, les femmes sont plus susceptibles de participer à des activités de transformation et représentent la moitié de l'ensemble des travailleurs du secteur de la transformation et des services alimentaires, et 40 pour cent de l'ensemble des travailleurs du secteur des produits agricoles non alimentaires (comme le tabac, le papier et le textile). Ensuite, moins de femmes prennent part au commerce de gros, activité plus rentable, tandis que les hommes sont plus nombreux à travailler dans les domaines du transport et du commerce de gros, en partie car ceux-ci supposent un capital plus important, une plus grande mobilité et des interactions avec l'extérieur. Enfin, dans le domaine du commerce de détail, les femmes sont plus susceptibles de vendre des produits agroalimentaires moins rentables et de réaliser des bénéfices moindres. À l'échelle mondiale, le commerce de détail est une grande source d'emplois indépendants pour les femmes, dont on estime qu'elles représentent 53 pour cent de l'ensemble des emplois du commerce de détail dans les systèmes agroalimentaires. En dépit de leur surreprésentation à ce stade de la chaîne de valeur, les femmes vendent des produits moins rentables que les hommes.

5. Malgré l'importance des systèmes agroalimentaires pour leurs moyens de subsistance et les conditions de vie de leurs familles, les femmes y occupent en général une place marginale et doivent composer avec des conditions de travail plus difficiles que celles des hommes. Au-delà de la

participation à la main-d'œuvre agroalimentaire, il est fondamental de mettre l'accent sur la qualité des emplois féminins pour parvenir au plein emploi productif et garantir à tout le monde un travail décent. Au sein des systèmes agroalimentaires, ce sont généralement des formes de travail indépendant précaire, que les femmes sont plus susceptibles d'occuper, pour leur propre compte ou dans une entreprise familiale, qui sont prédominantes. Le rapport indique que 9 pour cent des travailleuses des segments non agricoles des systèmes agroalimentaires travaillent dans une entreprise familiale et 28 pour cent à leur compte. Par conséquent, la proportion de femmes exerçant une activité indépendante précaire (à leur compte ou en tant que travailleuses familiales) progresse considérablement à mesure que les segments non agricoles des systèmes agroalimentaires gagnent en importance. Cependant, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes persiste dans les systèmes agroalimentaires. Les femmes qui occupent un emploi salarié dans l'agriculture gagnent 0,82 USD quand les hommes gagnent 1 USD³.

6. L'accès des femmes aux actifs et aux ressources essentiels aux systèmes agroalimentaires, comme la terre, les intrants, les services, les financements et les technologies numériques, continue d'accuser un certain retard par rapport à celui des hommes. Les disparités entre femmes et hommes sur les plans de l'accès aux services de vulgarisation, à l'irrigation et à la possession de bétail se sont très peu résorbées au cours de la dernière décennie, ce qui porte à croire que les pays ont encore beaucoup de chemin à parcourir pour combler ces écarts dans l'accès aux ressources. En raison de ces inégalités, l'écart de productivité des terres entre des exploitations de même taille, selon qu'elles sont gérées par des femmes ou par des hommes, est de 24 pour cent⁴. L'écart de productivité de la main-d'œuvre entre les femmes et les hommes est quant à lui de 35 pour cent en moyenne, dont la plus grande partie (27 pour cent) est due aux différences de dotation entre les genres⁵.

7. Les femmes dans les ménages agricoles demeurent fortement désavantagées en matière de sécurité d'accès aux terres. Dans 40 des 46 pays disposant de données (figure 2), les hommes sont plus nombreux que les femmes à posséder des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles. Dans 50 pour cent des pays qui communiquent des données sur l'indicateur 5.a.2 des objectifs de développement durable (ODD) – *Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres* –, les droits fonciers des femmes font l'objet d'une faible protection juridique. Bien qu'il existe dans toutes les régions de bons exemples de réformes juridiques et politiques visant à faire progresser les droits fonciers des femmes, il faudra bien davantage de volonté politique pour mener d'autres initiatives juridiques et stratégiques visant à améliorer la situation des droits fonciers des femmes. Par ailleurs, on manque de statistiques harmonisées et ventilées par sexe sur les droits fonciers à l'échelle mondiale, et rares sont les pays à recueillir des données relatives à l'indicateur 5.a.1 – *a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit* –, et ils sont encore moins nombreux à suivre les méthodes conventionnelles nécessaires à l'harmonisation.

³ Benali, M., Slavchevska, V., Piedrahita, N., Davis, B., Sitko, N., Nico, G., et Azzarri, C. 2024. *Gender pay gaps among agricultural and non-agricultural wage workers: a cross-country examination* – Background paper for *The status of women in agrifood systems*. Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9143en>

⁴ Anríquez, G., Foster, W., et Quiñonez, F. 2024. *Levelling the farm fields: A cross-country study of the determinants of gender-based yield gaps* – Background paper for *The status of women in agrifood systems*. Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9163en>

⁵ Piedrahita, N., Costa, V., et Mane, E. 2024. *Gender gap in agricultural labour productivity: A cross-country comparison* – Background paper for *The status of women in agrifood systems*. Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9118en>

faible ou intermédiaire. Cependant, si 75 pour cent des documents de politique générale analysés dans le domaine des systèmes agroalimentaires tiennent compte des difficultés rencontrées par les femmes, seulement 19 pour cent d'entre eux énoncent des objectifs d'action publique en matière d'égalité des genres. Les politiques et programmes agricoles doivent faire en sorte que leurs résultats soient davantage porteurs de transformation en matière de genre grâce à une démarche forte d'intégration des questions de genre dès le démarrage.

11. La promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes est essentielle pour le bien-être des femmes et pour la société dans son ensemble, et présente par conséquent un intérêt en soi. D'après les données existantes, l'amélioration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes est indispensable au bien-être de celles-ci et a des effets positifs sur l'alimentation, la nutrition des enfants, la production agricole et la sécurité alimentaire.

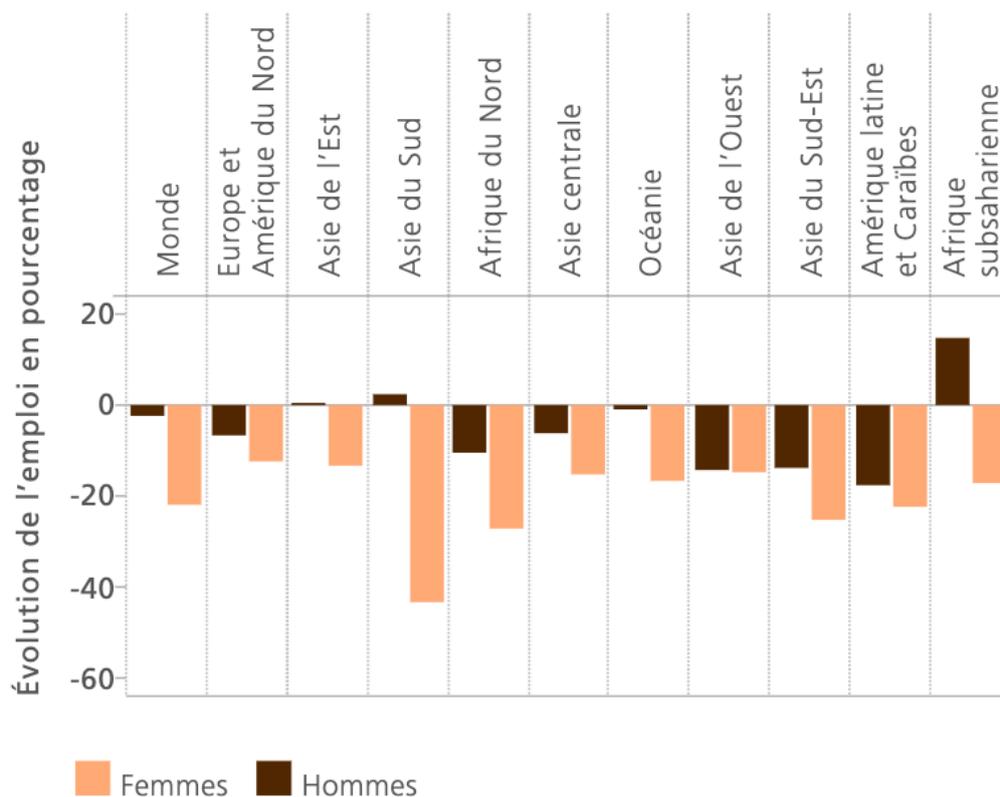
12. La sensibilité, les mécanismes d'adaptation et la résilience face aux chocs et aux facteurs de stress sont influencés par les inégalités fondées sur le genre. Les effets des crises, comme les récessions économiques, le changement climatique, les conflits et les catastrophes naturelles, nuisent de manière disproportionnée aux moyens de subsistance des femmes au sein des systèmes agroalimentaires en raison des inégalités entre les femmes et les hommes et des rôles attribués à chacun de ces groupes. Par exemple, lors de chocs climatiques, comme en période de stress thermique, les femmes diminuent moins que les hommes leur temps de travail dans l'agriculture. Dans des situations de conflit, les hommes comme les femmes réduisent considérablement leur nombre total d'heures de travail et participent davantage aux activités du secteur agricole. Cependant, la réduction des heures de travail est nettement supérieure chez les hommes, tandis que les femmes participent beaucoup plus aux activités agricoles⁶.

13. La pandémie de covid-19 et les crises économiques qui ont suivi ont été influencées et intensifiées par les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes sur le plan des moyens de subsistance au sein des systèmes agroalimentaires. Les femmes et les jeunes ont été durement touchés par la pandémie, car ils représentent une large proportion des travailleurs informels, peu qualifiés et au faible niveau d'instruction. Ils sont donc plus susceptibles de travailler à leur compte ou d'occuper des emplois occasionnels et, par conséquent, ont plus de risques de perdre leur travail. À l'échelle mondiale, 22 pour cent des femmes ont perdu leur emploi dans les segments non agricoles des systèmes agroalimentaires durant la première année de la pandémie de covid-19, contre 2 pour cent des hommes (voir la figure 3). De ce fait, l'écart entre les femmes et les hommes en matière d'insécurité alimentaire modérée ou grave s'est creusé, passant de 1,6 à 3,8 points de pourcentage entre 2019 et 2021. En 2022, cet écart a reculé jusqu'à 2,4 points de pourcentage, 27,8 pour cent des femmes ayant connu une insécurité alimentaire modérée ou grave, contre 25,4 pour cent des hommes⁷.

⁶ Ronzani, P., Stojetz, W., Azzari, C., Nico, G. Mane, E., et Brück, T. 2024. *Armed conflict and gendered participation in agrifood systems: Survey evidence from 29 African countries* – Background paper for *The status of women in agrifood systems*. Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9077en>

⁷ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2023. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023. Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain*. Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc3017fr>

Figure 3: Emploi non agricole dans les systèmes agroalimentaires



Costa, V., Piedrahita, N., Mane, E., Davis, B., Slavchevska, V., et Gurbuzer, Y. 2023. *Women's employment in agrifood systems* – Background paper for *The status of women in agrifood systems*. Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9040en>

III. Les éléments de politique à retenir

14. Les auteurs du rapport sur *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires* ont analysé de manière critique les programmes, les politiques et les approches qui ont contribué avec succès à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans les systèmes agroalimentaires et qui peuvent être pris en compte pour accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Les principales constatations sont mises en avant dans les paragraphes qui suivent.

15. Les approches porteuses de transformation en matière de genre offrent un bon rapport coût-efficacité et peuvent faire évoluer les normes discriminatoires au niveau local. Elles ont donné de bons résultats dans différents domaines au sein des systèmes agroalimentaires, notamment l'évolution des normes freinant l'autonomisation des femmes dans le secteur agricole, l'amélioration de la situation quant à la prise de décisions par les femmes dans le foyer et à l'accès de celles-ci aux revenus des cultures commerciales, le partage plus équitable des ressources et le renforcement des capacités des jeunes femmes, qui leur permet d'établir leur propre entreprise et de décider de l'utilisation de leurs revenus. Il est important de mobiliser les hommes et les garçons dans le cadre des initiatives qui font évoluer les normes afin d'en faire des alliés de l'autonomisation des femmes et de créer des relations plus équitables entre femmes et hommes, filles et garçons. Cependant, il faut s'employer plus activement à élaborer des solutions théoriques et fondées sur des éléments concrets qui permettent de déployer ces approches à plus grande échelle.

16. Comblent les écarts entre les femmes et les hommes dans le domaine foncier a des effets positifs sur l'emploi, l'investissement, la gestion des ressources naturelles, l'accès aux services, la résilience, la sécurité alimentaire et la lutte contre les violences fondées sur le genre. Parmi les interventions possibles dans ce domaine, on citera l'association de plusieurs mesures visant à promouvoir l'enregistrement foncier individuel et collectif, à sensibiliser aux droits fonciers, à faire connaître la possibilité de recourir à l'assistance juridique communautaire et à favoriser la participation des femmes aux institutions foncières locales. Appuyer l'amélioration de l'accès des femmes aux outils numériques et aux technologies de l'information et de la communication peut également favoriser le recul de plusieurs inégalités foncières.

17. L'accès à des services structurés de garde d'enfant favorise grandement l'emploi des mères et leur retour au travail dans les systèmes agroalimentaires. La fourniture de ces services permet de rééquilibrer la charge des soins (non rémunérés) aux proches, qui pèse de manière inéquitable sur les femmes, de réduire la charge de travail de ces dernières et de les rendre disponibles pour effectuer un travail rémunéré en dehors du foyer et s'occuper d'elles-mêmes. Les initiatives menées en Colombie, au Congo et au Kenya donnent des résultats prometteurs, et les femmes qui en bénéficient disposent d'un surcroît de temps libre et sont mieux à même de participer à des organisations sociales et économiques.

18. Les approches de groupe sont un outil important pour accroître l'autonomisation économique des femmes et leur résilience face aux chocs et au changement climatique. Le fait d'être membre d'organisations d'agriculteurs, de groupes d'épargne, de coopératives, de groupes d'entraide ou de groupes de femmes améliore l'action collective des femmes et renforce leur résilience face aux chocs et aux facteurs de stress.

19. La protection sociale permet d'augmenter l'emploi des femmes et de doter ces dernières d'une plus grande capacité de résilience. Il est démontré que la protection sociale a des effets positifs sur la promotion de l'autonomisation économique des femmes et la réduction des inégalités de genre, notamment en ce qui concerne le développement du capital humain, l'accès aux revenus et aux actifs et le contrôle de ceux-ci. Adopter une approche tenant compte de la problématique du genre au moment d'associer la protection sociale à d'autres services peut permettre d'améliorer l'égalité des genres. Les programmes d'aide en espèces et en nature donnent des résultats prometteurs pour ce qui est de combler différents manques, tout en s'attaquant aux normes sous-jacentes liées au genre qui empêchent les femmes de participer pleinement aux systèmes agroalimentaires.

20. Malgré ces progrès, on constate encore d'importantes lacunes dans la disponibilité de données intégrant la dimension de genre et de données ventilées par sexe sur l'accès aux moyens de production et aux services, sur l'adaptation et la résilience face au changement climatique ainsi que sur la nutrition. Il faut investir davantage pour améliorer le peu de données et d'études qui concernent les femmes et les hommes confrontés à des inégalités supplémentaires en raison de leur âge, de leur situation socioéconomique, de leur appartenance ethnique, de leur identité autochtone et de leur éloignement géographique.

IV. Appels à l'action

21. Le rapport sur *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires* indique que l'élimination des écarts de productivité agricole et de salaire entre les femmes et les hommes dans les systèmes agroalimentaires permettrait d'augmenter de 3,2 pour cent la valeur ajoutée de l'agriculture mondiale, ce qui correspondrait à une hausse de 133,5 milliards d'USD (par rapport à la valeur ajoutée agricole de 2021, qui était de 4 150 milliards d'USD). Ainsi, le produit intérieur brut mondial augmenterait d'environ 1 pour cent (soit près de 1 000 milliards d'USD). Ces gains se traduiraient, à l'échelle mondiale, par un recul de l'ordre de 2 points de pourcentage de l'insécurité alimentaire, soit une diminution de 45 millions du nombre de personnes touchées par ce fléau. Par ailleurs, la réduction des disparités entre femmes et hommes pour ce qui est de l'éducation, du revenu et de la présence dans la population active pourrait permettre de réduire de 57 pour cent l'écart en matière d'insécurité

alimentaire, ce qui indique que d'autres facteurs non observés, notamment les normes et les discriminations liées au genre, restent un frein à la sécurité alimentaire des femmes, en particulier en zone rurale⁸.

22. D'après le rapport, si la moitié des petits producteurs bénéficiaient d'interventions de développement qui étaient axées en priorité sur l'autonomisation des femmes, cela permettrait d'accroître de manière notable les revenus de 58 millions de personnes supplémentaires et de renforcer la résilience de 235 millions de personnes supplémentaires. Cette constatation semble indiquer que l'investissement dans des approches d'autonomisation pourrait aboutir à des gains considérables pour les femmes et leurs ménages.

23. Qui plus est, l'analyse et l'examen des données figurant dans le rapport intéressent directement la résolution par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2026 «Année internationale des agricultrices», afin de sensibiliser le public au rôle des femmes dans l'agriculture et de contribuer à l'élaboration de politiques, de programmes et d'investissements propices à l'autonomisation socioéconomique des agricultrices.

24. En particulier, les auteurs du rapport montrent que l'on peut accomplir des progrès dans les domaines de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au sein des systèmes agroalimentaires si l'on conçoit des politiques, des programmes et des investissements qui visent expressément à résoudre les problèmes multidimensionnels et interdépendants des femmes dans les domaines clés suivants:

- Droits fonciers – Le rapport sur *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires* prône l'amélioration de l'accès à la terre grâce à la réforme de l'enregistrement foncier, à la sensibilisation aux droits fonciers et à l'accès à l'assistance juridique communautaire, ainsi qu'à la promotion de la participation des femmes aux institutions foncières locales.
- Formation – Le rapport préconise l'autonomisation des agricultrices grâce à la formation et à l'acquisition de compétences, afin de leur permettre de s'adapter aux chocs et aux facteurs de stress engendrés par les récessions économiques, le changement climatique et les conflits. Les auteurs du rapport appellent également à améliorer l'accès des femmes aux services de vulgarisation et la possibilité pour ces dernières d'en tirer parti en augmentant le nombre de vulgarisatrices, en intégrant des personnalités féminines qui font figures d'exemple dans des messages de vulgarisation et en prenant en compte les questions de genre et les différents aspects de l'autonomisation des femmes dans les programmes des services de conseil rural.
- Crédit – Le rapport préconise d'améliorer l'accès des agricultrices au crédit. Il reconnaît que les femmes qui n'ont pas accès à des crédits suffisants sont moins à même de se procurer des intrants essentiels, comme les engrais, les animaux et le matériel agricole, ce qui a des conséquences néfastes sur leur productivité et leur bien-être économique.
- Technologies – Les auteurs du rapport constatent le fossé technologique entre les agriculteurs et les agricultrices et prônent une évolution des politiques pour favoriser l'adoption équitable de technologies novatrices et de solutions intelligentes face au climat. Pour ce faire, il faut encourager les investissements dans des technologies permettant des économies de main-d'œuvre et l'amélioration de la productivité et adaptées aux besoins des agricultrices, afin de renforcer leur résilience et de réduire l'insécurité alimentaire de leurs familles et communautés.

⁸ Mane, E., Giaquinto, A. M., Cafiero, C., Viviani, S., et Anriquez, G. 2024. *Why are women more food insecure than men? Exploring socioeconomic drivers and the role of COVID-19 in widening the global gender gap* – Background paper for *The status of women in agrifood systems*. Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9160en>